

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2025-20

L'an deux mil vingt-cinq

Le dix avril

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, CRESPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusées : Mmes LAURENT, PIERRÉ

Secrétaire de séance : M. PETITJEAN

Date de Convocation : 3 avril 2025

OBJET : AMENAGEMENT D'UN MODE DOUX INTERCOMMUNAL SERVAS-LENT RD 64 : VALIDATION DE L'AVP

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif aux études pré-opérationnelles, à la maîtrise d'œuvre et aux travaux pour la création d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent, signée les 24 septembre 2024 et 1^{er} octobre 2024 par Messieurs les Maires des communes de Servas et de Lent, et désignant la Commune de Servas en qualité de coordonnateur du groupement ;

Vu le contrat de mandat public pour la réalisation d'un ouvrage d'infrastructure dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent, signé le 2 octobre 2024 et notifié à la SPL IN TERRA le 8 octobre 2024 ;

Vu la décision du Maire n° DM2024-44 du 15 novembre 2024, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études INFRATECH – 240 chemin de la Chassière 01250 REVONNAS et autorisant la SPL IN TERRA, mandataire agissant au nom et pour le compte du mandant, à signer le marché ainsi que tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le bureau d'études INFRATECH, après avoir finalisé l'aspect technique du tracé de cet aménagement d'un mode doux suite aux observations des deux Communes Servas et Lent, a repris les études pour affiner et arrêter le montant prévisionnel du projet.

Le coût total des travaux mis à jour est estimé à 663 371,50 € HT réparti comme suit :

- 311 027,16 € HT pour la Commune de Servas,
- 352 344,35 € HT pour la Commune de Lent.

Monsieur le Maire soumet au vote en précisant que l'objet de la présente délibération est d'approuver le montant AVP des travaux pour la somme de 663 371,50 € HT permettant d'engager la phase dite Projet – PRO et d'autoriser la signature d'un avenant n° 1 au contrat de mandat pour actualiser le montant prévisionnel des dépenses à engager sur le mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le coût prévisionnel au stade de l'Avant-Projet – AVP – des travaux à 663 371,50 € HT réparti comme suit :
 - 311 027,16 € HT pour la Commune de Servas,
 - 352 344,35 € HT pour la Commune de Lent.

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de mandat public du 2 octobre 2024 relatif à l'aménagement d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent, actualisant le montant prévisionnel des dépenses à engager sur le mandat à savoir 749 000 € HT soit 898 800 € TTC, soit un différentiel de 168 000 € HT (201 600 € TTC) par rapport au montant initial du mandat.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

